

Les inscriptions aux activités  
périscolaires et extrascolaires  
**SONT OBLIGATOIRES**  
avant le 31 août au soir



VILLE DE GIF



Bien préparer la  
**Rentrée  
scolaire**  
2025 • 2026



**Ville-Gif.fr**

Retrouvez  
l'intégralité  
des informations  
sur votre site  
municipal

@VilledeGif  
  



## Sommaire

2

L'Édito .....	3
Les dates à retenir .....	4
Le secteur éducation - le temps scolaire .....	5
Les accueils périscolaires .....	6
Les accueils de loisirs .....	7
Les vacances scolaires .....	8
Le Portail Famille .....	10
Le quotient familial .....	12
Le Règlement Intérieur des Prestations Familiales .....	13
Les transports en bus .....	14
Le pédibus .....	15
La restauration scolaire .....	16
Le projet d'accueil individualisé .....	18
Santé - handicap .....	19
Petit mémo .....	20



Pour les petits Giffois, l'année scolaire est terminée, et un été bien mérité s'offre à eux avant la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre. Nous sommes ravis de les accueillir chaque année et de veiller à ce qu'ils bénéficient d'un apprentissage de grande qualité, essentiel à leur épanouissement. C'est pourquoi l'accueil et la scolarité de nos enfants sont une priorité constante.

Nous nous engageons à améliorer sans cesse la qualité de cet accueil, en commençant par des moyens humains dédiés. Nos ATSEM sont présentes dans chaque classe de maternelle pour accompagner nos tout-petits. Nos personnels d'études réalisent un travail précieux pour les élèves d'élémentaire. L'équipe de restauration prépare une partie des repas et assiste les enfants pendant le déjeuner. Nos animateurs inventent sans cesse de nouvelles activités passionnantes pour les accueils périscolaires, sans oublier nos intervenants sportifs et culturels qui proposent des activités très appréciées tout au long de l'année.

En parallèle, nous investissons dans les moyens matériels pour offrir des lieux adaptés et agréables, propices à un apprentissage de qualité. Outre les nombreux travaux réguliers, nous poursuivons l'amélioration des bâtiments scolaires. La rénovation de l'école de l'Abbaye, et plus particulièrement de sa cour, en est un exemple significatif.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous retrouverons les petits Giffois à la rentrée ! D'ici là, nous vous souhaitons de très agréables vacances et vous rappelons que le service de la vie scolaire reste à votre entière disposition.

**François Dupuy**

Maire-adjoint en charge de la Vie scolaire

**Yann Cauchetier**

Maire

# Les dates à retenir

Pour la scolarité, le calcul de votre quotient familial ;  
Les activités périscolaires du matin, du midi, du soir et le mercredi

## Calcul du quotient familial 2025-2026 du 18/08 au 20/09 2025 inclus

Dès réception du formulaire : retour du dossier en mairie  
**au plus tard le 20/09**. Pour obtenir un rendez-vous  
(possible à partir du 06/09), il vous faudra contacter  
le **service Action sociale au 01.70.56.52.20**.

**Attention :**  
Si vous n'avez pas fait  
calculer votre quotient  
dans les délais impartis,  
**aucune rétroactivité  
tarifaire ne sera  
appliquée.**

**Le 1<sup>er</sup> septembre 2025  
c'est la rentrée scolaire !**

## Activités périscolaires

L'inscription aux **activités périscolaires s'effectuera du 07/07 au 31/08/2025 (inclus)**, sur le site internet de la ville : [www.ville-gif.fr](http://www.ville-gif.fr) puis sélectionner l'icône **Portail Famille**. Pour les élémentaires, l'inscription à l'accueil du soir inclut le temps d'études surveillées. Le service d'études débutera dès le premier jeudi de la rentrée soit le 04/09. (pour les horaires cf. page 6)



Le Portail Famille  
sur votre mobile



## Inscriptions à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires 2025-2026

Vacances scolaires	Périodes d'inscription
<b>Toussaint</b>   20/10 au 31/10 2025 inclus	Du 15/09 au 05/10 2025 inclus
<b>Noël</b>   22/12 au 02/01 2026 inclus	Du 17/11 au 07/12 2025 inclus <b>Attention : fermeture exceptionnelle de l'accueil de loisirs du 22/12/2025 au 26/12/2025 inclus</b>
<b>Hiver</b>   23/02 au 06/03 2026 inclus	Du 19/01 au 08/02 2026 inclus
<b>Printemps</b>   20/04 au 01/05 2026 inclus	Du 16/03 au 06/04 2026 inclus
<b>Été</b>   03/07 au 29/08 2026 inclus	Du 18/05 au 14/06 2026 inclus

# Le secteur éducation

## Vie scolaire & enfance

Situé au rez-de-chaussée des services municipaux, le secteur Éducation vous accueille le lundi de 13h30 à 18h, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le samedi de 8h30 à 12h.

### Service Vie Scolaire & Service Enfance

9, square de la Mairie 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : **01 70 56 52 80** - Courriel : [education@mairie-gif.fr](mailto:education@mairie-gif.fr)

### Attention :

Du 07/07 au 23/08/2025,  
fermeture des services  
municipaux à 17h30

# Le temps scolaire

Il se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Les enseignants sont responsables de la surveillance des élèves 10 minutes avant le début des cours, soit à partir de 8h20 et 13h20.

## Les inscriptions scolaires

Pour les inscriptions scolaires 2026/2027, les familles sont invitées à prendre attache auprès du pôle accueil de la Vie Scolaire **entre le 2 janvier et le 31 mars 2026** (01.70.56.52.80).

## Le périmètre scolaire

L'inscription de vos enfants dans un établissement scolaire du premier degré relève de l'enseignement public et obéit par ailleurs à une sectorisation scolaire.

Les élèves sont ainsi scolarisés dans une école correspondant à leur lieu de résidence. Le territoire giffois, étendu sur une surface de 11,6 km<sup>2</sup> est découpé en 9 périmètres scolaires du plateau de Chevry à celui de Moulon. Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être accordée, **à titre exceptionnel**.

Elle permet à un enfant d'être admis dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son lieu d'habitation. Une commission de dérogation, se réunissant chaque année en juin, examine les demandes reçues par le service Vie scolaire au cours de l'année (Pour plus de renseignements : 01.70.56.52.80).

# Les accueils périscolaires

Le temps périscolaire s'étend les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30, ainsi que sur le temps méridien de 11h30 à 13h20.

Les enseignants sont responsables de la surveillance des élèves 10 minutes avant le début des cours, soit à partir de 8h20 et 13h20.

**À renouveler avant chaque année scolaire :**  
Toute fréquentation d'un enfant à une activité périscolaire et/ou extra-scolaire donne lieu, au préalable, à une inscription et **une mise à jour obligatoire** de la fiche de liaison et de la fiche famille via le Portail famille sur [www.ville-gif.fr](http://www.ville-gif.fr)



## Inscriptions & fonctionnement

### 3 accueils sont proposés

▲ **Le matin**, de 7h30 à 8h20

▲ **Le midi**, restauration scolaire, de 11h30 à 13h20

6 ) **La cantine** **Choix du régime alimentaire depuis septembre 2024**

▲ Option 1 : le régime classique

▲ Option 2 : le régime alternatif « sans viande »

▲ **Le soir**, de 16h30 à 18h30

**Précisions :** Les **élémentaires** inscrits à l'**accueil du soir** bénéficient d'un service d'**études surveillées de 17h00 à 18h00**, organisé par le service Vie scolaire. Les élèves peuvent rejoindre leur(s) parent(s) ou les activités périscolaires à **précisément 17h30, 17h45 ou 18h00**.

Il vous sera demandé de préciser l'heure de récupération ou de participation de vos enfants au périscolaire, le premier mois de rentrée.

### Ces trois accueils sont accessibles via deux formules :

▲ **Abonné 4 jours** : pendant les jours d'école.

▲ **Occasionnel** : pendant les jours d'école suivant les besoins.

**Réservation obligatoire 48h à l'avance** sous peine de pénalité (cf. Règlement Intérieur des Prestations Familiales).

# Les accueils de loisirs :

## 1• Les mercredis (hors vacances scolaires)



### Quatre structures d'accueil fonctionnent le mercredi

<p><b>La Maison du Petit Pont</b> Chemin des Grands prés</p> <p>Pour les enfants scolarisés Abbaye, Courcelle, Centre, Sablons</p>	<p><b>La Feuillarde</b> Rocade de Beaudreville</p> <p>Pour les enfants scolarisés Feuillarde, Neuveries</p>
<p><b>La Plaine</b> Rocade de Frileuse</p> <p>Pour les enfants scolarisés Belleville, Plaine</p>	<p><b>Moulon</b> Rue Francis Perrin</p> <p>Pour les enfants scolarisés Moulon</p>

### Trois accueils sont proposés au sein de chaque structure

- ▲ **Journée - De 7h30 à 18h30 avec restauration**
- ▲ **½ journée sans restauration de 7h30 à 12h30**  
(sortie de 12h00 à 12h30)
- ▲ **½ journée avec restauration de 7h30 à 13h45**  
(sortie de 13h15 à 13h45)

**Précisions** : Le mercredi, un service de transport organisé par la Ville achemine les enfants inscrits au « CIS » (Club d'Initiation Sportive) vers le site sur lequel se déroule leur activité. Les enfants présents à l'accueil de loisirs à la ½ journée avec restauration, pourront être accompagnés jusqu'au point d'arrêt de ce parcours le plus proche de l'accueil de loisirs et ce, par des équipes d'animation.

Afin de préciser le fonctionnement et les démarches à entreprendre pour bénéficier de cet accompagnement, un emailing sera transmis aux familles des enfants inscrits au CIS courant septembre.





### Ces 3 accueils sont accessibles via deux formules :

- ▲ **Abonné** : tous les mercredis.
- ▲ **Occasionnel** : l'enfant est inscrit pour une journée ou plusieurs journées ou ½ journées par mois, suivant les besoins.

**Réservation obligatoire 7 jours à l'avance** sous peine de pénalités (Cf. Règlement Intérieur des Prestations Familiales).

## 2• Les vacances scolaires

**Trois structures d'accueil fonctionnent pendant les vacances scolaires**

### La Maison du Petit Pont Accueil à la journée

Ouvert toutes les vacances scolaires.

(Structure fermée du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 26 décembre 2025).

### La Feuillarde Accueil à la journée

Ouvert sur la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de la Toussaint.

Ouvert sur la période estivale entre 2 à 3 semaines.

### Moulon Accueil à la journée

Ouvert les jours qui suivent la fin de l'année scolaire (2 semaines).

8



**Précisions** : Sans remettre en question les périodes d'accueil actuelles, des ouvertures complémentaires (structures et/ou périodes), peuvent intervenir. Les familles seront dans cette hypothèse informées.

### Fonctionnement et formule de souscription :

▲ **Journée** : de 8h00 à 18h30 avec restauration  
Uniquement proposée en formule

▲ **Uniquement proposé en formule occasionnel** :  
Réservation obligatoire pendant le périodes d'inscriptions (Cf. calendrier page 4). À défaut, des pénalités seront appliquées (Cf. Règlement Intérieur des Prestations Familiales).



# Le Portail Famille

Le Portail Famille est un outil simple et rapide pour procéder aux inscriptions de vos enfants aux accueils périscolaires et extrascolaires, séjours et stages, même ceux organisés par d'autres services (sports, jeunesse).

## L'accès au Portail Famille

Munissez vous de votre identifiant pour effectuer votre connexion.

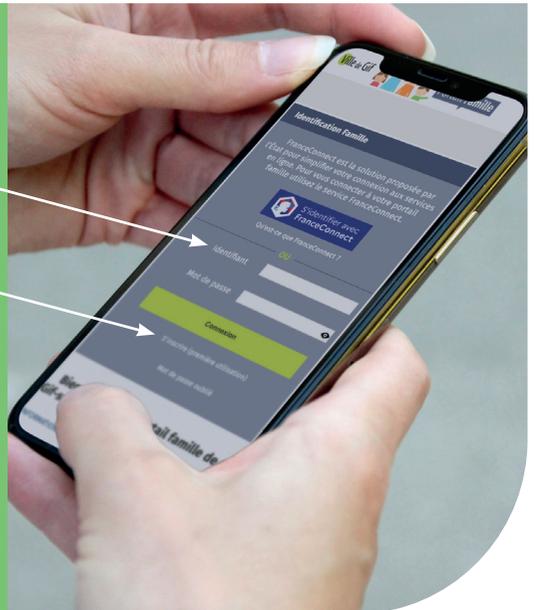
### **Vous avez déjà un compte famille :**

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe. Votre identifiant (code famille) figure sur votre facture.

### **Vous vous connectez pour la première fois sur le portail famille :**

Cliquez sur " S'inscrire " puis saisissez l'identifiant qui vous a été remis lors de l'inscription scolaire (code famille). Personnalisez ensuite votre mot de passe.

Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, **utilisez le lien mot de passe oublié.**



10

## Les démarches préalables obligatoires à toutes inscriptions

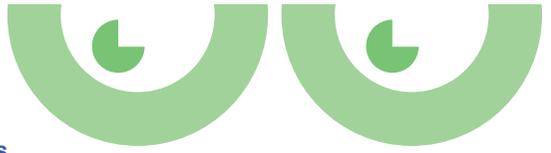
Pour pouvoir accéder à l'inscription aux activités, il faut obligatoirement remplir en amont la **fiche famille** et la **fiche de liaison** (renseigner les champs obligatoires).

**(À défaut, vous serez dans l'impossibilité de procéder à vos inscriptions.)**

Dans le menu **[Vos informations]** :

- Actualisez votre **fiche famille** et compléter les champs obligatoires.
- Renseignez la **fiche de liaison** de vos enfants et compléter les champs obligatoires

Vos informations	
➔	Votre fiche famille
	Vos codes d'accès
	Vos demandes
➔	Fiche de liaison



## L'inscription de vos enfants aux activités

Sélectionnez “ **S’inscrire à une activité** ” :

### ▲ Pour les périodes scolaires :

Accueil du matin, restauration, accueil du soir, accueil de loisirs du mercredi et CIS.

### ▲ Pour les vacances scolaires

Accueil de loisirs, stages culture et sports, séjours, mini séjours. Réservation obligatoire pendant le périodes d’inscriptions (Cf. calendrier page 4). À défaut, des pénalités seront appliquées (Cf. Règlement Intérieur des Prestations Familiales).

**(Attention ! Pour vérifier que la fin de la procédure d’inscription est atteinte : l’activité ne doit plus être visible dans la rubrique [S’inscrire à une activité].)**

▲ Vérifiez la bonne prise en compte de vos réservations de journées occasionnelles dans la rubrique : [Vos calendriers].



## La facturation

Au début de chaque mois, vous recevrez par voie dématérialisée la facture de prestations correspondant aux activités consommées le mois précédent.

**Si vous souhaitez recevoir votre facture papier, vous pouvez en faire la demande écrite à la Régie des Prestations Familiales à l’adresse courriel suivante : [regie@mairie-gif.fr](mailto:regie@mairie-gif.fr)**

Vous disposez d’un délai de 15 jours pour toute réclamation à compter de la réception de votre facture.

Pour procéder au paiement, plusieurs possibilités sont accessibles :

- ▲ Le prélèvement automatique,
- ▲ Le paiement en ligne via le Portail Famille,
- ▲ Soit directement auprès du pôle accueil en espèces, par chèque ou en CESU (uniquement pour les prestations familiales hors restauration scolaire, stages culture et sports et séjours).

**En cas de difficulté de paiement, nous vous invitons à contacter la Régie des Prestations Familiales  
01.70.56.52.02**

En cas de non-paiement à l’échéance, le recouvrement sera pris en charge par le Trésor public, auprès duquel vous devrez alors effectuer le règlement.

# Le quotient familial

## Pourquoi calculer son quotient familial ?

Le calcul du quotient familial permet aux familles giffoises de bénéficier d'une aide en fonction de leurs revenus, pour les prestations suivantes : restauration scolaire, accueils du matin et du soir, classes d'environnement, accueils de loisirs, mini-séjours et séjours jeunesse, Prévagif, CIS, stages culture et sports.

## Le dossier

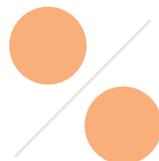
Il vous sera transmis par voie postale début août.

## Période de calcul

### ▲ Du 18 août au 20 septembre 2025

Les dossiers peuvent être déposés en mairie principale ou auprès des mairies annexes de Chevy ou de Moulon. Ils peuvent également être retournés complets par voie postale. Dans ces hypothèses, votre attestation de quotient familial vous parviendra par mail ou courrier.

Pour obtenir un rendez-vous il vous faudra contacter le service Action sociale à partir du 6 septembre pour faire établir votre quotient familial au plus tard le 20 septembre.



12

## Justificatifs à fournir :

- ▲ le livret de famille,
- ▲ l'avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024,
- ▲ l'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales,
- ▲ pour les enfants à charge de 20 à 25 ans, le certificat de scolarité ou l'attestation d'inscription à France Travail,
- ▲ le dispositif du jugement de divorce précisant la pension alimentaire (perçue ou versée),
- ▲ pour les couples non mariés : dispositif du jugement fixant la garde des enfants,
- ▲ pour les expatriés de retour sur Gif ou les personnes ayant un revenu à l'étranger : justificatifs des revenus 2024 et justificatifs de ressources 2025 suite au retour en France (3 derniers bulletins de salaire, attestation France Travail ou tout autre justificatif de ressources).

**Au-delà du délai fixé, les familles qui n'auront pas fait calculer leur quotient familial se verront appliquer les tarifs maximums pour l'ensemble des prestations. Dans cette hypothèse, à la prise en compte du quotient familial calculé, aucune rétroactivité ne pourra être appliquée**

# Le Règlement Intérieur des Prestations Familiales

(extraits du règlement)



## Protection des données personnelles

### Droit à l'image

Les parents sont informés que lors des activités, l'équipe d'animation peut être amenée à photographier ou filmer les enfants. Ces productions sont susceptibles d'être diffusées à des fins non commerciales dans des publications locales (expositions, journaux, Gif infos, site internet de la ville, réseaux sociaux de la ville).

### Utilisation des données personnelles

En cliquant sur **[oui / j'accepte]** dans la fiche de liaison sur le Portail Famille, le(s) parent(s) autorise(nt) la collectivité à collecter leurs données personnelles.

Ces données, renseignées par les familles (numéros de téléphone portable et fixe, adresses postales et électroniques), seront utilisées par la commune dans le cadre de sa mission de service public pour diffuser à l'attention des familles de l'information à caractère général sur les prestations familiales, transmettre les avis de paiement mensuels, alerter en cas d'urgence, répondre individuellement aux courriers et mails adressés à la collectivité, adresser aux familles les plannings d'activités des temps péri et extrascolaires.

Les données collectées seront effacées dès lors que la famille ne fréquentera plus les structures de la ville.

Si les familles souhaitent s'y opposer, elles devront cliquer sur **[non / je n'accepte pas]**.

# Les transports en bus

## Circuits

Trois circuits de bus scolaires sont proposés aux maternels et aux élémentaires, un circuit pour les collégiens.

### ▲ Circuit n°1 : Groupe scolaire de Courcelle

Route de Chevreuse angle de la rue du 11 novembre et de l'avenue du Général Leclerc  
▶ Groupe scolaire de Courcelle (rue de Madrid).

### ▲ Circuit n°2 : Groupe scolaire de la Feuillarde

Pommeraiie (direction Courcelle) ▶ Haie Daniel  
▶ Pommeraiie (direction Feuillarde) ▶ Goïarderie  
▶ Groupe scolaire La Feuillarde.

### ▲ Circuit n°3 : Groupe scolaire du Centre

Avenue Paul Bert ▶ rue du Val Vert  
▶ Groupe scolaire du Centre.

### ▲ Circuit n°4 : Collège Juliette Adam

Avenue Paul Bert ▶ rue du Val Vert  
▶ Collège Juliette Adam

Toute famille dont l'enfant emprunte l'un des circuits de bus scolaire doit procéder au préalable à une inscription **OBLIGATOIRE** auprès d'IDFM ou du service Vie scolaire (01.70.56.52.80)

14

**Le Service Vie Scolaire demeure l'interlocuteur des familles pour les inscriptions, le paiement, la délivrance du titre de transport et la sécurité pendant le circuit. Elle assure, de ce fait, un service d'accompagnement par des animateurs.**



## Inscription(s)

### \* Inscription(s) uniquement en ligne

En scannant le QRcode ci-contre, ou en recherchant «Circuits spéciaux scolaires Île-deFrance Mobilités» via votre moteur de recherche, puis en suivant le lien vers [Accéder au site d'inscription].

▲ Plusieurs options pour régler votre(vos) abonnement(s) : **par carte** directement sur le site d'**Île-de-France Mobilités** à l'issue de votre inscription en ligne, **par chèque** ou en **espèces** remis à l'accueil du **service Vie scolaire**.



**En cas de contrôle, les enfants doivent obligatoirement présenter leur titre de transport.**

# Le pédibus

## Accompagner les enfants à pied à l'école !

### Qu'est-ce que le Pédibus Scolaire ?

Le pédibus scolaire est un mode de transport pédestre, organisé par des adultes bénévoles (coordinateurs et accompagnateurs) qui accompagnent à pied les enfants à l'école. Des lignes sécurisées et des arrêts sont définis au plus proche des besoins des familles.

Le pédibus est une expérience valorisante en raison de ses très nombreux atouts :

- Il insuffle les réflexes de l'écomobilité et plus largement, il éveille à la préservation de l'environnement dans les gestes du quotidien, il réduit l'empreinte carbone ;
- Il limite le nombre de véhicules aux abords des écoles ;
- Il développe l'endurance, l'inclination à l'effort physique ;
- Il renforce les liens sociaux entre les parents et les enfants ;
- Il a un rôle éducatif en apprenant aux enfants à se déplacer en groupe de manière sécurisée et à bien respecter les règles du Code de la route.

### Comment Participer ?

Rejoindre ou lancer un pédibus dans votre quartier, il faut procéder par étape. En voici quelques-unes :

- **Projeter les besoins** : organisation des familles, chemins parcourus, bénéficiaires du service et volontaires pour la coordination et l'accompagnement.
- **Établir des itinéraires, des arrêts, des horaires, des plannings.**
- **Demander aux services de la Ville un soutien logistique** pour la sécurisation et la signalisation des arrêts ou pour l'équipement en gilets de sécurité.
- **Identifier les équipes à informer** et plus particulièrement les équipes pédagogiques afin de coordonner les entrées et/ou sorties des écoles.
- **Baliser l'organisation** en établissant des chartes qui matérialiseront les engagements des parents et des volontaires impliqués dans le service.
- **Utiliser tous moyens de communication** afin d'assurer une bonne coordination des lignes (groupe sur des systèmes de messagerie instantanée).
- **Sensibiliser sur les responsabilités** et les assurances à souscrire ou à utiliser (responsabilité civile).

15



Pour votre information sont actuellement actifs sur la ville **deux pédibus sur les groupes scolaires de Courcelle et Feuillarde.**

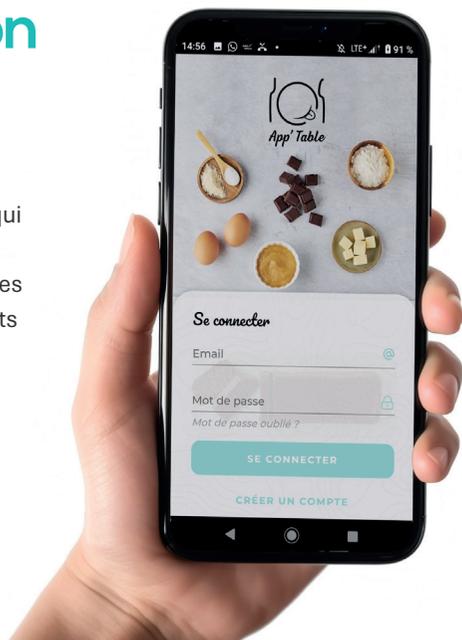
Si vous souhaitez connaître les contacts des organisateurs de ces deux pédibus, **flashez ce QRcode** ou entrez l'adresse :

[www.ville-gif.fr/2118/enfance-jeunesse/enfance/bus-pedestres.htm](http://www.ville-gif.fr/2118/enfance-jeunesse/enfance/bus-pedestres.htm)

# La restauration scolaire

La ville vous propose de télécharger gratuitement l'application App'table qui vous permet de consulter le menu de votre enfant. Vous y trouverez toutes les indications qualitatives sur les produits proposés ainsi que les allergènes.

Disponible sur mobile ou ordinateur  
<https://apptable.elior.com/connexion>



16

1

Téléchargez  
l'application App'Table  
sur votre mobile



2

Créez votre compte  
en suivant  
les indications



3

Consultez  
les menus  
et les allergènes





## LES OUTILS App'Table



### Des contenus pour s'informer

Vous avez accès à des contenus variés et experts issus du blog Bon & Bon. L'univers de la cantine, l'alimentation des enfants anti-gaspi n'auront plus de secrets pour vous !



### Qualité

Labels, agriculture biologique, produits locaux...

Les signes de qualité des produits sont affichés et les principaux allergènes sont mentionnés.



### Le Nutri-Score

est indiqué pour informer les parents de la qualité nutritionnelle des recettes.



### Une question, un problème?

Une rubrique "Contactez-nous" est immédiatement accessible.

# Le projet d'accueil individualisé

L'établissement d'un PAI relève de la seule initiative de la famille, laquelle, au moyen d'une prescription médicale, aura formulé une demande en ce sens auprès de la direction de l'école.

Toute modification de la prescription médicale devra être notifiée par les parents, dès qu'ils en ont connaissance, à la direction de l'école fréquentée par l'enfant bénéficiaire d'un PAI.

La commune s'associe au PAI validé par l'Éducation nationale, pour extension des mesures prescrites sur les temps péri et extrascolaires.

À chaque rentrée scolaire, un certificat médical actant de la nécessité de renouveler le projet d'accueil qui était prescrit, devra être établi et communiqué à la direction de l'école. **À défaut, le PAI de l'année scolaire précédente ne sera pas appliqué.** En aucun cas la responsabilité de la commune ne pourra être engagée **en l'absence de PAI valide.**

18

Si l'enfant bénéficie d'un PAI spécifique pour allergie alimentaire, la famille devra fournir un panier repas. Dans cette hypothèse, chaque famille sera contactée par le Service Vie scolaire après réception du projet d'accueil signé par l'éducation nationale.

La levée du PAI ne pourra être prise en compte par la collectivité, que par un écrit de la famille et/ou du médecin traitant.



# Santé, handicap

## Santé

### **Administration de médicaments et prise en charge en cas de problème de santé :**

Il est strictement interdit d'administrer un médicament à un enfant accueilli sur les temps scolaires, dans les structures périscolaires ou de loisirs, sauf si un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) a été préalablement établi. Pour la procédure d'établissement d'un tel protocole cf page 18.

Il en est de même pour tout aménagement particulier relatif à l'alimentation (régime spécifique, allergies alimentaires, intolérances, etc.).

**En cas de maladie survenant pendant le temps d'accueil** et si un enfant présente des symptômes évocateurs d'une affection (fièvre, vomissements, douleurs, etc.), le responsable d'établissement contactera immédiatement les parents ou les représentants légaux. Ils devront venir récupérer leur enfant dans les plus brefs délais, afin de garantir sa sécurité et le bien-être collectif des autres enfants accueillis.

**En situation d'urgence ou d'accident grave**, les équipes encadrantes appliqueront les gestes de premiers secours et alerteront sans délai les services d'urgence compétents (SAMU, pompiers). Les parents seront informés immédiatement de la situation et des mesures prises. Si les secours préconisent d'orienter l'enfant vers un établissement de santé afin qu'il reçoive les soins nécessaires, un membre de l'équipe municipale l'accompagnera jusqu'à l'arrivée d'un des parents ou d'une personne autorisée par eux.

19

## Enfant en situation de handicap

Un accompagnement individualisé et adapté peut être envisagé pour les enfants en situation de handicap, afin de leur permettre de bénéficier pleinement des temps d'accueil périscolaires et extrascolaires. La mise en place de cet accompagnement repose sur les conditions suivantes :

- ▲ La notification de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** doit mentionner explicitement la nécessité d'une aide humaine ;
- ▲ La famille doit bénéficier de l'**Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)** ;
- ▲ Des **moyens adaptés** (encadrement spécifique, ressources humaines disponibles, organisation logistique), doivent pouvoir être mobilisés.

Afin d'évaluer la faisabilité de l'accueil et de construire ensemble un projet adapté aux besoins de l'enfant, il est indispensable de **prendre contact avec le service Enfance**. Un rendez-vous sera proposé à la famille pour étudier les possibilités d'accueil et organiser, en amont, les modalités de prise en charge sur les temps périscolaires et extrascolaires.

# Petit mémo

<p><b>De 0 à 3 ans</b></p>	<p><b>Service Petite Enfance</b> 01.70.56.53.00 <a href="mailto:petite-enfance@mairie-gif.fr">petite-enfance@mairie-gif.fr</a></p>		<p><b>Régie</b> 01.70.56.52.02 <a href="mailto:regie@mairie-gif.fr">regie@mairie-gif.fr</a></p>
<p><b>De 3 ans à 11 ans (de la petite section au CM2)</b></p>	<p><b>Service Vie Scolaire</b> 01.70.56.52.80 <a href="mailto:education@mairie-gif.fr">education@mairie-gif.fr</a></p>	<p><b>Service Enfance</b> 01.70.56.52.80 <a href="mailto:education@mairie-gif.fr">education@mairie-gif.fr</a></p>	<p>Paielement</p> <p>Réclamation sur facture</p> <p>Mise en place des prélèvements</p> <p>Changement de formule</p> <p>Création d'activités (à la clôture des inscriptions après le 31/08/25)</p>
	<p>Inscription scolaire Temps d'études Restauration Caisse des écoles</p>	<p>Périscolaire ACM mercredis ACM vacances scolaires Mini-séjours été Séjour 7-9 ans</p>	
<p><b>De 11 ans à 25 ans</b></p>	<p><b>Service Jeunesse</b> 01.70.56.52.76 <a href="mailto:jeunesse@mairie-gif.fr">jeunesse@mairie-gif.fr</a></p>	<p><b>Service Sports</b> 01.70.56.53.60 <a href="mailto:sports@mairie-gif.fr">sports@mairie-gif.fr</a></p>	
	<p>Espace Info Jeunes Espace jeunes Mail (MDM) Vallée (MDV) Séjours jeunesse Stage BAFA</p>	<p>CIS / Stages culture et sports</p>	

20



crédits photo ©new africa

Édition : mairie de Gif-sur-Yvette  
Rédaction : Secteur Éducation  
Conception et réalisation : Service Communication  
Tirage : 2 500 exemplaires - Juin 2025

S'abonner à Gif-sur-Yvette



Retrouvez l'intégralité des informations sur le site

[Ville-Gif.fr](http://Ville-Gif.fr)



VILLE DE GIF